

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICLOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice	32
		Présents	24
		Votants	27

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Josette BESSE est désignée.



2012-07-42 –Service Ordures Ménagères– Régularisation d'écritures comptables
Rapporteur : André HELLE

Il convient procéder à des décisions modificatives budgétaires, celles-ci ont pour but d'apporter les ajustements nécessaires à la bonne exécution budgétaire 2012.

Il est proposé au conseil communautaire les décisions modificatives suivantes :

DM N° 4

- des créances (non valeur) suite à des redressements judiciaires pour un montant de 2 700€
- un réajustement des amortissements suite à l'intégration du SIVOM à la CCST pour un montant de 231 000€ afin que les amortissements des services soient conformes à la délibération de la CCST
- un réajustement des salaires 2012
- cession du véhicule Peugeot 205 Immatriculée 7063 GD 90, différence entre les comptes 675 et 775 participe au résultat de l'exercice

Dans le cadre des travaux de dépollution du fer à cheval, de l'ancien incinérateur et de l'aménagement sur la déchetterie des travaux supplémentaires sont à prendre en compte et ceux-ci seront financés par les subventions désignées ci-dessous (146 413€)

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Budget annexe Ordures ménagères (61202)	DM n°4 2012
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Ajustement comptes 6542 ANV,6215,2135,2181,2183,2188

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	181 833,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	181 833,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	11 586,13 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des Immos Incorporelles et corporelles	0,00 €	231 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	242 586,13 €	0,00 €	0,00 €
D-6542 : Créances éteintes	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 85 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 88 : Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	184 533,00 €	276 286,13 €	0,00 €	30 300,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	181 833,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	181 833,00 €	0,00 €
R-2182 : Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 586,13 €
R-28135 : Installat* générales, agencements, aménagement des construct*	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 300,00 €
R-28138 : Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €
R-28182 : Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	53 000,00 €
R-28183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 200,00 €
R-28184 : Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100,00 €
R-28188 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	92 900,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	242 586,13 €
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	146 413,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	146 413,00 €
D-2135 : Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	0,00 €	117 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	7 813,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	148 313,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	148 313,00 €	181 833,00 €	388 899,13 €

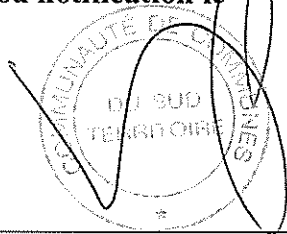
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter les décisions modificatives proposées ci-dessus

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 28 DEC. 2012
Et publication ou notification le 28 DEC. 2012

Le Président,



Le Président,

